



Recourir au prêt de main-d'œuvre

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- En collaboration avec **Charlène Martin, juriste consultante en droit social**
- Dernière vérification de la fiche : 22/04/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 22/04/2020

Vous faites actuellement face à un besoin de personnel qualifié et immédiatement opérationnel pour une mission spécifique. Un de vos partenaires vous indique qu'il a le salarié qu'il vous faut et qu'il accepte de vous le mettre à disposition. Voici quelques conseils pour recourir à cette opération sans risques...

Le prêt de main-d'œuvre : ses contours

Qu'est-ce que c'est ? Le prêt de main-d'œuvre est l'opération qui consiste pour une entité prêteuse, à mettre temporairement une partie de son personnel à la disposition d'une entité utilisatrice rencontrant un besoin ponctuel en personnel, ou encore, lorsque l'entité prêteuse subit une forte baisse d'activité.

Une alternative intéressante...

{ABONNEZ-VOUS}

Le prêt de main-d'œuvre : ses aspects pratiques

Une modification du contrat de travail. Tout d'abord, l'employeur ne pourra jamais imposer à son salarié qu'il soit mis à la disposition d'une autre entité. Il devra donc préalablement obtenir son accord. Cela signifie que le salarié dispose d'un droit de refus et aucune sanction disciplinaire ne pourra être prise à l'encontre du salarié qui refuserait l'opération.

Des formalités à accomplir...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]